



Le Maire de Saint Cannat
à

Mesdames et Messieurs les Conseillers
Municipaux

Saint Cannat, le 27 mars 2025

Objet : Convocation du Conseil municipal du 9 avril 2025

Chère Madame, Cher Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil municipal se réunira le :

Mercredi 9 avril à 18h30

Conformément à la réglementation, les documents budgétaires doivent être transmis 10 jours francs avant la réunion du Conseil municipal.

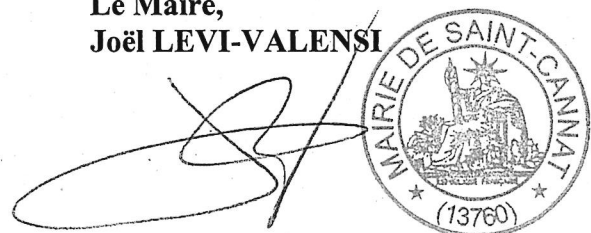
Les questions non budgétaires seront transmises 5 jours avant le Conseil.

Je vous remercie de bien vouloir y participer.

Comptant sur votre présence,

Je vous prie d'agréer, Chère Madame, Cher Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,
Joël LEVI-VALENSI





Conseil municipal du 9 avril 2025

Ordre du jour

Commune de SAINT-CANNAT

L'article L.5217-10-4 du CGCT prévoit que les questions budgétaires sont transmises aux conseillers municipaux 10 jours francs au moins (soit 12 jours) avant le Conseil.

Le reste des dossiers à l'ordre du jour sera transmis 5 jours francs avant la tenue du Conseil.

Finances

- Pièce jointe : Note relative aux comptes 2024 et aux projets de BP 2025
- Question n°1 : Adoption du Compte financier unique 2024 de la commune
- Question n°2 : Adoption du Compte financier unique 2024 de la Régie de vente de caveaux
- Question n°3 : Affectation des résultats 2024 sur le budget communal
- Question n°4 : Affectation des résultats 2024 de la Régie de vente de caveaux
- Question n°5 : Modification de la Délibération budgétaire spéciale sur le Budget 2025
- Question n°6 : Vote des taux des taxes communales 2025
- Question n°7 : Vote du budget primitif 2025 de la Commune
- Question n°8 : Vote du budget primitif 2025 de la Régie de vente de caveaux

Le 28 mars 2025

Joël LEVI VALENSI

Maire de Saint Cannat

